

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN**À L'INTENTION DE MADAME LA COMMISSAIRE DÉSIGNÉE****Věra JOUROVÁ****Vice-présidente désignée chargée des valeurs et de la transparence****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelles qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelle sera votre contribution à la présentation du programme stratégique de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Dans le cadre de mes fonctions actuelles de commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, j'ai travaillé sans relâche pour renforcer l'espace européen de justice et de droits fondamentaux, par exemple en œuvrant à la création du Parquet européen, à l'adoption du règlement général sur la protection des données et à celle de la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. J'ai dirigé les travaux de la Commission relatifs aux domaines suivants: la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, la protection des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) et l'intégration des Roms. J'ai œuvré en outre à la protection des droits liés à la citoyenneté de l'Union, y compris par des mesures visant à garantir des élections européennes libres et équitables.

Tant dans mes fonctions actuelles de commissaire que dans mes fonctions antérieures de ministre tchèque du développement régional, j'ai fait preuve d'un sens aigu du devoir qui m'incombait de prendre des mesures concrètes pour améliorer la vie de nos concitoyens. Je suis, depuis de nombreuses années, une ardente partisane de l'intégration européenne et j'ai vigoureusement plaidé en faveur de l'adhésion de la République tchèque, en 2004, à l'Union européenne. Je suis fermement convaincue que les 15 années qui ont suivi cette adhésion ont apporté des avantages considérables tant à la République tchèque qu'à l'Union européenne dans son ensemble.

C'est un honneur, pour moi, d'avoir été désignée vice-présidente chargée des valeurs et de la transparence et j'ai l'intention de tirer profit des travaux que j'accomplis actuellement en

qualité de commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres. Conformément aux orientations politiques présentées par la présidente élue M^{me} von der Leyen, j'aurai pour objectif de rendre l'Union européenne plus démocratique, plus transparente et plus résiliente face aux nouvelles menaces qui pèsent sur ses sociétés démocratiques et sur les droits fondamentaux des citoyens. Surtout, je défendrai avec détermination les valeurs fondamentales de l'Union européenne, notamment l'état de droit.

Mon portefeuille «Valeurs et transparence» est fondé sur l'objectif de tirer les enseignements de défis récents, en rendant l'Union européenne plus forte et plus proche de ses citoyens et en défendant les valeurs de l'Europe. La forte participation aux élections européennes de 2019 témoigne du regain d'intérêt et de passion des citoyens pour l'Union européenne. Nous ne devons pas décevoir leurs espoirs.

Dans l'exercice de mes fonctions actuelles de commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, j'ai fait figurer en bonne place parmi les priorités les droits des femmes et l'égalité des genres dans toutes leurs dimensions: l'émancipation économique, l'égalité des rémunérations, la participation des femmes à la prise de décision politique, la lutte contre la violence fondée sur le genre et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau international. Je continuerai à soutenir ces efforts en tant que vice-présidente chargée des valeurs et de la transparence, étant donné que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondamentales de l'Union inscrites à l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE) et à l'article 23 de la Charte des droits fondamentaux. L'approche intégrée des questions d'égalité entre les hommes et les femmes implique d'accorder une attention particulière à l'impact que toute initiative est susceptible d'avoir sur le rôle des femmes dans l'économie et la société dans son ensemble; je suis déterminée à défendre cette approche au sein du Collège.

Je suis intimement convaincue de l'importance de renforcer la confiance placée dans nos institutions démocratiques. La Commission européenne et son action ne peuvent cependant être assurées de la confiance du public que si la Commission travaille de manière totalement indépendante et exempte de toute influence extérieure. Je prends très au sérieux l'engagement solennel énoncé à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Dans mes fonctions actuelles de commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, j'ai démontré ma totale indépendance et j'ai œuvré dans l'intérêt de l'Europe. Je puis l'assurer à cette Assemblée: j'ai scrupuleusement veillé à éviter tout lien avec quelque activité économique que ce soit qui serait source de conflits d'intérêts et j'ai dûment rempli mes obligations au titre de la déclaration d'intérêts. Je mettrai celle-ci à jour si des changements le nécessitent. Je respecterai intégralement le code de conduite des commissaires et les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du TUE et à l'article 245 du TFUE, ainsi que l'obligation de respect du secret professionnel prévue à l'article 339 du TFUE. Je ne solliciterai ni n'accepterai d'instructions d'aucun gouvernement, ni d'aucun organisme, et me garderai de tout acte incompatible avec mes fonctions, comme le serait l'exercice d'une autre activité professionnelle.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considèreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services? Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

J'assumerai l'entière responsabilité politique des activités relevant de mon domaine de compétence, telles qu'elles sont énoncées dans ma lettre de mission. Je crois fermement en la prise de décision collégiale et je travaillerai étroitement avec mes collègues pour honorer les engagements pris par la présidente élue M^{me} von der Leyen dans les orientations politiques qu'elle a présentées au Parlement européen. En particulier, je collaborerai étroitement avec les vice-présidents désignés, M. Šefčovič et M^{me} Šuica, au sein du groupe de commissaires chargé de donner un nouvel élan à la démocratie européenne, groupe dont la présidence m'a été confiée. Je collaborerai aussi étroitement avec le commissaire désigné M. Reynders aux travaux essentiels dans le domaine de l'état de droit, qui revêtiront une importance particulière. Compte tenu de ma responsabilité horizontale en ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux, j'œuvrerai avec tous les collègues en vue de veiller conjointement au respect des droits fondamentaux dans tous les domaines d'action, dont la transformation numérique, les migrations et la sécurité.

Le dialogue avec le Parlement européen est selon moi de la plus haute importance. Je suis fermement résolue à rendre des comptes et à permettre au Parlement européen d'exercer son contrôle démocratique dans toute la mesure du possible, comme le prévoit l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission. Dans mes fonctions actuelles de commissaire pour la justice, les consommateurs et l'égalité des genres, j'ai pris part à des dialogues réguliers avec les commissions ECON, FEMM, IMCO, JURI et LIBE, et j'ai assisté à des auditions de commissions temporaires telles que les commissions PANA et TAXE3, dans un esprit d'ouverture et de respect. J'ai assuré le suivi de plusieurs demandes d'initiative législative présentées par le Parlement, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la protection des lanceurs d'alerte. Je me réjouis en outre à la perspective de jouer un rôle actif auprès du Parlement européen lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

En qualité de vice-présidente chargée de la transparence, je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement et le Conseil pour améliorer la transparence de l'ensemble du processus législatif. De surcroît, je m'engage à rendre publics tous les contacts et réunions que j'aurai avec les organisations professionnelles ou des personnes exerçant une activité indépendante sur toute question ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'UE.

Si ma désignation en tant que vice-présidente est confirmée, je m'engage fermement à instaurer un dialogue et des échanges réguliers. Les orientations politiques et les lettres de

mission de la présidente élue Ursula von der Leyen soulignent l'intention de renforcer la relation particulière entre le Parlement européen et la Commission.

Je veillerai à traiter les deux colégislateurs sur un pied d'égalité, tant en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes que le partage de l'information. Je veillerai à m'impliquer personnellement dans les négociations et me rendrai aussi disponible que possible pour le Parlement européen et les commissions parlementaires concernées.

Questions de la commission des affaires constitutionnelles

3. Loi électorale

Sans préjudice des discussions qui pourraient avoir lieu dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, quelles mesures et initiatives jugez-vous nécessaires pour renforcer la dimension européenne des élections européennes et sensibiliser les citoyens à leur importance? Selon vous, comment la Commission pourrait-elle contribuer à l'achèvement du processus de ratification de la loi électorale par les États membres? Que pensez-vous de l'introduction d'une circonscription transnationale, dans laquelle des listes transnationales dirigées par des candidats têtes de liste pourraient se faire concurrence? Selon vous, est-elle compatible avec le principe de proportionnalité dégressive? En outre, cela n'impliquerait-il pas une révision parallèle et simultanée des règles de vote au sein du Conseil? Comment comptez-vous agir en matière de lutte contre les ingérences étrangères dans les élections nationales et européennes? Quelles mesures réglementaires comptez-vous prendre? Comment envisagez-vous le rôle du groupe de travail Stratcom à l'avenir?

Sans préjudice des discussions qui pourraient avoir lieu dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, quelles mesures et initiatives jugez-vous nécessaires pour renforcer la dimension européenne des élections européennes et sensibiliser les citoyens à leur importance?

L'augmentation du taux de participation aux élections européennes de 2019 témoigne du regain d'intérêt des citoyens pour l'Union européenne et de leur mobilisation en sa faveur. Cela nous offre la possibilité, mais aussi la responsabilité de mettre cet élan à profit et d'œuvrer en faveur d'une Europe dans laquelle les citoyens peuvent mieux se reconnaître. La démocratie européenne reste parfois trop éloignée des citoyens. Nous devons abolir cette distance et faire en sorte que les citoyens aient le sentiment de pouvoir influencer le cours des choses au niveau européen. Il faut pour cela que les citoyens soient avant tout en mesure d'exercer pleinement leurs droits politiques et qu'ils aient l'assurance que leur voix compte. C'est pourquoi nous devons renforcer la transparence, améliorer le mode de communication des institutions de l'UE avec les citoyens, augmenter la résilience face aux menaces qui pèsent sur la démocratie et aborder les aspects institutionnels.

Comme le soulignent les orientations politiques, cela suppose notamment d'améliorer le système de «têtes de liste» et d'étudier la question de listes transnationales aux élections européennes, en tant qu'outil complémentaire de la démocratie européenne.

Je veux également mettre l'accent sur des mesures concrètes visant à faciliter et à moderniser la participation politique. L'accès aux urnes étant indispensable à une citoyenneté active et à l'inclusion sociale, j'étudierai les moyens d'améliorer cet aspect. L'Europe doit être présente là où se trouvent les électeurs, qui évoluent de plus en plus dans l'environnement en ligne. Nous devrions déjà nous préparer aux élections de 2024 pour répondre aux besoins de notre société en mutation et aux aspirations des jeunes et des personnes exclues ainsi que pour saisir les possibilités qu'offrent les technologies numériques et se prémunir des risques qu'elles présentent.

Je proposerai des mesures visant à approfondir la dimension européenne des élections au Parlement européen et à sensibiliser davantage les citoyens à leur importance, en m'appuyant sur le travail accompli dans le cadre de recommandations antérieures et en tirant les enseignements des élections européennes de 2014 et 2019. Je soutiendrai le renforcement de la transparence et de la responsabilité dans le paysage politique européen. Nous devrions conjuguer nos efforts afin de renforcer le lien entre partis politiques nationaux et européens et de le rendre plus visible des citoyens en période de campagne. J'examinerai les moyens de mieux aider les citoyens européens confrontés à des obstacles dans l'exercice de leur droit de vote, ainsi que d'autres mesures visant à encourager la participation citoyenne. Je défendrai une large couverture médiatique, équilibrée et impartiale, y compris par la diffusion de débats entre candidats accessibles depuis tous les États membres.

Le pluralisme des médias constitue un pilier essentiel de notre système démocratique européen. J'utiliserai l'instrument de surveillance du pluralisme des médias pour recenser les risques pesant sur la pluralité dans le secteur des médias et proposerai des projets transfrontières visant à soutenir l'indépendance et la diversité du journalisme.

Je veillerai à ce qu'il soit tiré pleinement parti des programmes de financement pour mieux faire connaître la citoyenneté européenne et les droits qu'elle confère. Le prochain rapport sur la citoyenneté de l'Union, qui sera publié en 2020, devrait mettre tout particulièrement l'accent sur la préservation et le développement des droits électoraux des citoyens de l'UE. Ces derniers ont également le droit de se porter candidats dans leur pays de résidence, quelle que soit leur nationalité, et je soutiendrai l'exercice de ce droit.

Je collaborerai étroitement avec le Parlement, les États membres et les partis politiques européens afin de promouvoir un espace démocratique véritablement européen. Je m'appuierai sur les données rassemblées par le Parlement dans le cadre de son évaluation des élections, ainsi que sur les précieuses informations fournies en retour par les États membres et les partis politiques sur le déroulement des élections européennes.

Selon vous, comment la Commission pourrait-elle contribuer à l'achèvement du processus de ratification de la loi électorale par les États membres?

Je n'ignore pas que quatre États membres n'ont pas encore approuvé la réforme de la loi électorale adoptée l'année dernière. Il importe d'achever ce processus qui servira de base à de nouvelles réformes dans la perspective des élections de 2024. Bien que la Commission n'ait pas de rôle formel dans ce processus, je nouerai un dialogue avec ces quatre États membres pour faire avancer ce processus et expliquer les nouveaux changements ainsi que la valeur ajoutée qu'ils apporteront. La Commission devrait continuer à soutenir les efforts déployés par les États membres dans ce domaine, y compris dans le cadre du réseau européen de coopération en matière d'élections, récemment créé.

Que pensez-vous de l'introduction d'une circonscription transnationale, dans laquelle des listes transnationales dirigées par des candidats têtes de liste pourraient se faire concurrence? Selon vous, est-elle compatible avec le principe de proportionnalité dégressive? En outre, cela n'impliquerait-il pas une révision parallèle et simultanée des règles de vote au sein du Conseil?

Comme la présidente élue l'a reconnu dans ses orientations politiques, l'expérience des élections européennes de 2019 montre clairement la nécessité de revoir le mode de désignation et d'élection des dirigeants des institutions européennes. Dans ce contexte et en tant qu'outil complémentaire au soutien de la démocratie européenne, nous devrions mettre à profit l'expérience du système de «têtes de liste» et étudier la question de listes transnationales aux élections européennes. Ces listes pourraient renforcer la dimension européenne des élections car elles offriraient aux citoyens des différents États membres la possibilité de voter pour les mêmes candidats, à l'échelle européenne. Dans le même temps, si une circonscription transnationale devait être créée, il importerait de veiller à ce que les parlementaires soient en mesure de représenter les électeurs qui les auront élus et d'être en contact étroit avec eux, tant pour des raisons de responsabilité que pour pouvoir être à leur écoute et relayer leurs préoccupations.

La conférence sur l'avenir de l'Europe sera l'occasion de s'accorder sur la voie à suivre. Nous devrions, d'ici l'été 2020, présenter des propositions concrètes sur des thèmes tels que les listes transnationales, de sorte que ces dernières soient établies à temps pour les élections de 2024. C'est moi qui représenterai la Commission sur cette question à la conférence et j'œuvrerai activement à la facilitation des discussions entre le Parlement européen et le Conseil sur l'amélioration du système de «têtes de liste» et sur la question des listes transnationales. La Commission pourra apporter sa contribution quant aux options envisageables pour assurer la faisabilité pratique du projet de listes transnationales et la valeur ajoutée de ce dernier.

La Commission assurera, dans son domaine de compétence, le suivi des propositions émanant de la conférence et prêtera son concours au Parlement pour la modification de la loi électorale européenne. Je suis fermement décidée à coopérer étroitement, tout au long de ce processus, avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment avec la commission des affaires constitutionnelles et avec tout autre organe compétent du Parlement européen, le Conseil des

affaires générales, les parlements nationaux et, enfin et surtout, les dirigeants des partis politiques.

Les listes transnationales ne sont, en tant que telles, pas incompatibles avec le principe de proportionnalité dégressive, selon moi, mais cela dépendra de la forme concrète qu'elles prendront. Si un accord est trouvé sur la question des listes transnationales, deux systèmes différents pourraient continuer à coexister.

En conséquence, je pense qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable d'établir un lien avec les règles de vote au sein du Conseil.

Comment comptez-vous agir en matière de lutte contre les ingérences étrangères dans les élections nationales et européennes? Quelles mesures réglementaires comptez-vous prendre? Comment envisagez-vous le rôle du groupe de travail Stratcom à l'avenir?

Les orientations politiques ont mis en avant la nécessité d'agir contre le risque d'ingérence extérieure de la part de ceux qui souhaitent diviser et déstabiliser notre Union. En amont des récentes élections au Parlement européen, nous sommes parvenus, avec les députés du Parlement européen et les États membres, à sensibiliser l'opinion aux menaces et nous avons dégagé un consensus sur le fait qu'aucun scrutin n'était à l'abri d'une potentielle ingérence et qu'il était impératif de remédier à cette vulnérabilité.

Mais il s'agit d'une menace complexe, et les cibles évoluent constamment. On relève, par exemple, un phénomène caractérisé par le recours plus fréquent d'acteurs extérieurs à des mandataires nationaux. On ne peut pas rester passif devant cette ingérence et cette manipulation endogènes.

Nous devons fournir un effort global et constant pour renforcer de manière systémique la résilience de nos démocraties en luttant contre la désinformation et en nous adaptant à l'évolution des menaces et à des manipulations coordonnées et intentionnelles. Le plan d'action pour la démocratie européenne abordera ces menaces qui pèsent sur la démocratie. Il examinera en particulier la nécessité d'une transparence et d'une responsabilité accrues. Je veux que nous trouvions des solutions pratiques qui garantissent, d'une part, une plus grande transparence dans le domaine de la publicité politique payante et, d'autre part, des règles plus claires sur le financement des partis politiques européens. Bien que les plateformes numériques soient des acteurs de progrès pour les citoyens, les sociétés et les économies, elles peuvent également être exploitées pour déstabiliser nos démocraties européennes. C'est pourquoi nous devons nous attaquer à des questions telles que l'accès aux données et leur utilisation. Nous devons disposer des capacités adéquates pour évaluer les menaces pesant sur la société. Ce faisant, nous devons en toute circonstance préserver un équilibre. Notre objectif étant de protéger notre démocratie européenne, nous devons sans conteste avoir pour pierres angulaires le respect de la liberté d'expression et du débat ouvert et celui de nos valeurs et droits fondamentaux. Nous devons éviter la censure et la création de «ministères de la Vérité». Il faut continuer à garantir la liberté d'expression et la diversité d'opinions.

Mon rôle de vice-présidente nous permettra de regrouper différentes activités et différents axes de travail en une stratégie unique et une approche cohérente, combinant les connaissances et l'expérience des gouvernements ainsi que d'experts non gouvernementaux issus de toutes les régions de l'Union européenne. Afin de lutter efficacement contre la désinformation et de renforcer la résilience, nous avons besoin d'une approche globale associant les gouvernements, les partis politiques, les journalistes, les vérificateurs de faits, les chercheurs, les éducateurs et la société civile dans son ensemble ainsi que l'industrie et les plateformes en ligne.

Plus concrètement, nous pouvons prendre appui sur le train de mesures de 2018 concernant les élections et sur le plan d'action contre la désinformation dans une série de domaines. Premièrement, nous pouvons améliorer la détection, l'analyse et la mise en lumière des cas de désinformation et d'autres cas de manipulation des processus démocratiques européens, quelle qu'en soit l'origine et quels que soient les tactiques et acteurs employés. Ces actions doivent aller de pair avec des efforts de plus grande ampleur en matière de cybersécurité et de résilience face aux menaces hybrides. Deuxièmement, nous pouvons renforcer la coopération au sein de l'UE par des mécanismes tels que le système d'alerte rapide et les réseaux nationaux et européen de coopération en matière d'élections. Troisièmement, nous pouvons améliorer l'efficacité de la communication en coordonnant nos réactions aux incidents de désinformation et en sensibilisant l'opinion publique de manière plus générale. J'entends travailler très étroitement sur ces questions avec le Parlement européen et le haut représentant/vice-président. Je compte également mobiliser des ressources provenant de différents services de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure dans le cadre d'une collaboration étroite permettant de gagner en synergie et d'obtenir une approche cohérente.

J'expose dans ma réponse à la question 8 comment j'entends agir pour accentuer la liberté et le pluralisme des médias.

Le Service européen pour l'action extérieure joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la désinformation, grâce aux travaux de trois task forces sur la communication stratégique (la task force East Stratcom; la task force «Balkans occidentaux» et la task force South). Depuis le mandat qu'il a reçu du Conseil européen en 2015, il a une réelle incidence sur la dénonciation des campagnes de désinformation menées par la Russie dans le voisinage oriental de l'UE. Depuis l'adoption du plan d'action contre la désinformation et avec le soutien du Parlement européen à la task force East Stratcom en particulier, les travaux de ces trois task forces ont été considérablement intensifiés, notamment par la mise en œuvre de communications proactives dans le voisinage de l'UE et par la sensibilisation aux effets négatifs de la désinformation. Je défends ardemment la poursuite et l'intensification de ces travaux ainsi que l'approfondissement des actions menées avec des partenaires clés comme le G7 et l'OTAN, ainsi qu'avec la société civile et les chercheurs.

Nos travaux dans ce domaine sont devenus une référence pour d'autres acteurs internationaux. Ils ont ouvert la voie à la coopération étroite de l'UE avec des partenaires à l'échelle mondiale, y compris au sein des Nations unies, et à la progression quant à l'élaboration

internationale de normes sur cette question importante afin que les citoyens et la démocratie disposent d'un espace numérique sûr.

4. Transparence

Quelles autres mesures envisagez-vous de prendre en faveur d'une plus grande transparence du processus législatif? Quelles actions supplémentaires estimez-vous nécessaires pour atteindre les objectifs du programme «Mieux légiférer» dans ce domaine? Quelle est votre position concernant l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur un registre commun de transparence de la part de la Commission? Comment pensez-vous pouvoir contribuer à trouver une solution qui respecte les spécificités constitutionnelles de chaque institution, comme le principe du libre exercice du mandat des députés européens consacré par le droit primaire européen? Estimez-vous qu'il est nécessaire d'améliorer les échanges de documents et d'informations entre le Parlement et le Conseil et de permettre aux représentants du Parlement, en tant qu'observateurs, d'accéder aux réunions du Conseil et de ses instances, en particulier aux réunions liées aux procédures législatives?

Quelles autres mesures envisagez-vous de prendre en faveur d'une plus grande transparence du processus législatif? Quelles actions supplémentaires estimez-vous nécessaires pour atteindre les objectifs du programme «Mieux légiférer» dans ce domaine?

Je suis convaincue qu'une plus grande transparence dans le processus législatif contribue à renforcer la compréhension et le soutien du public quant au contenu des décisions. Il s'agit également d'un puissant outil de lutte contre la désinformation.

La Commission a déjà pris des mesures importantes pour accroître la transparence. Le portail «Donnez votre avis», par exemple, permet aux parties prenantes et aux citoyens d'apporter leur contribution tout au long du processus et publie les résultats des consultations publiques. Je me réjouis que la Commission soit disposée à assurer la transparence même sur des questions très sensibles, comme dans le cas des négociations sur l'accord de retrait avec le Royaume-Uni, qui ont été extrêmement transparentes. En ce qui concerne le domaine des négociations internationales en général, la Commission a déjà pris des mesures décisives, par exemple en publiant des projets de directives de négociation, en donnant au public un retour d'information sur les sessions de négociation et en publiant les positions de négociation et les résultats définitifs.

Je serais en faveur de mesures concrètes supplémentaires pour accroître la transparence tout au long du processus législatif, en faisant fond également des efforts de l'actuelle présidence finlandaise du Conseil. Nous devrions garder à l'esprit l'ensemble du cycle législatif, depuis la phase de lancement jusqu'à l'application directe sur le terrain. On pourrait par exemple publier davantage d'informations sur les trilogues de manière proactive, même si je reconnais que la transparence des trilogues relève principalement du Parlement et du Conseil. Des mesures concrètes pourraient être prises pour que le Parlement et le Conseil publient des

calendriers indicatifs des réunions de trilogue et, après chaque réunion, un bref ordre du jour énumérant les thèmes effectivement débattus. Il est certes déjà prévu que le texte finalement approuvé soit publié au plus tard avant d'être soumis au vote du Parlement; je soutiendrais toute initiative des colégislateurs visant à accélérer cette publication.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux documents relatifs aux trilogues en cours, il convient, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice, de procéder à une évaluation au cas par cas. Il s'agit de la publication des tableaux «à quatre colonnes» utilisés lors des trilogues dans la plupart des cas, et des motifs tels que la sensibilité des documents ou le fait que des négociations soient en cours ne sont pas suffisants pour justifier un refus de divulgation. La Commission applique déjà les conclusions de la Cour dans son travail quotidien et refuse rarement la publication intégrale d'un tableau à quatre colonnes.

En tant que vice-présidente, je travaillerais avec le Parlement et le Conseil afin de garantir une approche cohérente en matière de transparence dans tous les domaines.

Les institutions devraient coopérer pour lancer au plus vite le portail législatif commun qui est prévu. Il s'agit d'un engagement pris par les trois institutions dans l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016. En présentant un calendrier simple pour chaque proposition, avec des liens vers les différents documents qui la sous-tendent, ce portail offrira aux non-spécialistes la possibilité de trouver toutes les informations publiques sur un processus législatif particulier les intéressant. Des progrès ont été accomplis, mais le projet n'est pas encore terminé. Je crois qu'il s'agit d'un outil important pour la démocratie et l'engagement des citoyens, et nous devrions accélérer les travaux pour concrétiser le portail législatif commun.

Il existe d'autres exemples pour lesquels nous devons accélérer les travaux de mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Les engagements pris par les trois institutions pour améliorer la communication vis-à-vis du public constituent des avancées importantes. Nous devrions mettre davantage en valeur le moment où le processus législatif débouche sur un accord, et lorsque la législation convenue est mise en œuvre ou entre en vigueur, avec une annonce conjointe et des conférences de presse communes chaque fois que cela est possible.

Quelle est votre position concernant l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur un registre commun de transparence de la part de la Commission?

Il existe un intérêt public marqué pour un renforcement de la transparence, ainsi qu'une volonté conjointe de travailler sur un registre de transparence commun. Un cadre plus solide pour la représentation d'intérêts au moyen d'un registre de transparence obligatoire est un élément important de notre infrastructure démocratique. De mon expérience, la pratique de la Commission consistant à ne rencontrer que des représentants d'intérêts enregistrés a un impact réel en ce sens que les représentants d'intérêts acceptent les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'ouverture en signant le registre.

Je crois savoir que des progrès significatifs ont été accomplis au niveau technique pour parvenir à un accord préliminaire sur l'ensemble des contenus non sensibles, et que la présidence actuelle du Conseil partage l'ambition de la Commission et du Parlement de mener à bien les négociations sur ce dossier. Il convient de maintenir cet élan. Je salue également le nouveau règlement intérieur du Parlement européen, qui constitue une étape importante vers une plus grande transparence en ce qui concerne les représentants d'intérêts, en particulier pour les rapporteurs, les rapporteurs fictifs et les présidents des commissions, et je compte sur une mise en œuvre intégrale de ces dispositions.

Si je suis confirmée au poste de vice-présidente, j'entamerai des travaux avec les partenaires du Parlement européen et du Conseil au niveau politique avant la fin de l'année et me pencherai sur un calendrier de négociations ambitieux. Chacune des trois institutions devrait viser un accord rapide et donner un véritable coup de fouet à la transparence des activités de lobbying, qui est un sujet de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, il importera de trouver un accord qui permettra aux utilisateurs de trouver facilement les informations. La Commission peut utilement partager l'expérience de son propre registre de transparence.

Comment pensez-vous pouvoir contribuer à trouver une solution qui respecte les spécificités constitutionnelles de chaque institution, comme le principe du libre exercice du mandat des députés européens consacré par le droit primaire européen?

À mes yeux, la proposition prévoyant que les représentants d'intérêts devraient s'enregistrer avant de rencontrer les députés européens est une condition compatible avec la liberté du mandat des députés. D'après l'expérience de la Commission, cette règle n'a pas créé de problèmes pour les commissaires et les fonctionnaires de haut niveau, puisque les représentants d'intérêts souhaitant des entretiens s'enregistraient rapidement lorsqu'ils y étaient invités. Il en ira probablement de même s'ils souhaitent rencontrer des députés européens. Les interactions les plus importantes pour les députés afin de mener à bien leur mandat — telles que les réunions avec les électeurs et les citoyens, et les demandes d'informations factuelles — ne seraient pas soumises à cette condition. Nous pourrions également envisager de nouvelles mesures de sauvegarde pour dissiper les inquiétudes quant au principe du libre exercice du mandat des députés.

Le traité sur l'Union européenne oblige les trois institutions à mener leurs travaux dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture. La conditionnalité proposée renforcerait encore l'exercice du mandat des députés: il serait plus facile pour les électeurs et le public de suivre les intérêts représentés dans le processus législatif, sans compromettre la liberté d'exercice de ce mandat.

Estimez-vous qu'il est nécessaire d'améliorer les échanges de documents et d'informations entre le Parlement et le Conseil et de permettre aux représentants du Parlement, en tant qu'observateurs, d'accéder aux réunions du Conseil et de ses instances, en particulier aux réunions liées aux procédures législatives?

Je pense que la coopération entre le Parlement et le Conseil ne peut être que bénéfique pour l'efficacité et la transparence du processus législatif.

L'article 16 du traité sur l'Union européenne dispose clairement que le Conseil siège en public lorsqu'il délibère et vote sur la législation. L'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne invite toutes les institutions de l'UE à œuvrer dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture, faisant ainsi de la transparence une responsabilité partagée. Le programme stratégique 2019-2024 adopté par le Conseil européen souligne également l'importance de la transparence et invite chaque institution à revoir ses méthodes de travail pour veiller à ce qu'elle soit mieux à même de remplir son rôle en vertu des traités. L'accent mis sur la transparence dans les orientations politiques va totalement dans ce sens.

Des discussions sont en cours au sein du Conseil sur la manière de rendre les travaux du Conseil plus ouverts et compréhensibles pour les citoyens et sur le type de documents internes, liés aux trilogues, qui seront rendus publics. La Commission devrait continuer à soutenir les efforts visant à améliorer la transparence du processus législatif. Je suis au courant des discussions en cours au Conseil sur le type de documents internes, liés aux trilogues, qui devraient être rendus publics et j'ai l'intention de suivre cette évolution très attentivement.

La question spécifique du statut d'observateur pour les représentants du Parlement lors des réunions du Conseil et de ses instances relève du Conseil. Le Parlement et le Conseil doivent résoudre cette question en tenant compte des prérogatives de chaque institution en vertu des traités, et de leurs méthodes de travail internes. Il va de soi que la Commission devrait se tenir prête à faciliter ce processus au besoin.

5. Organe éthique indépendant et Médiateur européen

Comment voyez-vous la portée, le rôle et les compétences de l'organe éthique indépendant proposé, commun à toutes les institutions, et comment veilleriez-vous à ce qu'un tel organe soit totalement indépendant, se tienne à une distance égale de chaque institution, et que ses décisions soient appliquées de manière efficace? Comment envisagez-vous la coordination de cet organe avec le rôle du Médiateur européen? Êtes-vous prête à vous engager en faveur d'un nouveau statut du Médiateur européen? Dans l'affirmative, vous engagez-vous à travailler avec le Parlement et à faire tout votre possible pour obtenir un nouveau statut au cours de la première année de votre mandat?

Il importe de souligner que les orientations politiques indiquent explicitement que les institutions de l'UE devraient être ouvertes et irréprochables en matière d'éthique, de transparence et d'intégrité pour que les Européens fassent confiance à notre Union. En cette période particulièrement difficile, la confiance des citoyens européens est plus importante que jamais. C'est pourquoi je considérerai l'éthique comme un impératif moral.

En ce qui concerne le cadre éthique général, tant pour les membres de la Commission que pour son personnel, il existe déjà un ensemble très solide et valable de valeurs, de principes et de règles éthiques. Je m'engage à assurer la meilleure mise en œuvre possible de ces exigences éthiques. Leur respect le plus strict me paraît indispensable, tant de la part des membres du Collège que du personnel, de même qu'un suivi approprié en cas d'infraction.

En ce qui concerne les commissaires, le code de conduite a été révisé en janvier 2018, après avoir recueilli l'avis du Parlement européen, conformément à l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission. Le nouveau code renforce le rôle du comité éthique indépendant de la Commission, qui est composé de personnes externes et indépendantes. Les règles du code de conduite sont plus complètes que celles en vigueur dans la plupart de nos États membres.

En ce qui concerne le personnel, tous ses membres sont tenus de respecter le statut, qui constitue un ensemble complet d'obligations éthiques encore renforcées par sa réforme de 2014. Les dispositions exigeant que les conflits d'intérêts soient évalués lors du recrutement ou de la réintégration après une période de congé de convenance personnelle revêtent une importance particulière, de même que les dispositions abordant explicitement la question du lobbying et de la défense d'intérêts pendant un congé de convenance personnelle ou après avoir quitté l'institution.

En ce qui concerne les membres des diverses institutions, les traités et le droit de l'Union contiennent des règles éthiques qui sont naturellement différentes, puisque chaque institution dispose de son autonomie et de son indépendance et possède son propre rôle en vertu des traités. Différents codes de conduite ont ainsi été adoptés par certaines institutions.

Je souhaite tirer parti de ces différentes expériences et perspectives avant de présenter une approche concrète. Il est donc essentiel pour moi d'engager un dialogue avec le Parlement européen et les autres institutions de l'UE sur la voie à suivre en la matière. Nous devrions développer ensemble une culture politique européenne fondée sur des principes éthiques partagés par tous.

Certaines caractéristiques me semblent particulièrement importantes. Par exemple, il sera essentiel de veiller à ce qu'un organe éthique indépendant soit en mesure de réagir rapidement à des situations pouvant survenir à tout moment, en disposant par exemple de compétences consultatives. Les arrangements administratifs, les compétences, la composition de l'organe et le nombre de ses membres doivent refléter cette nécessité.

L'indépendance, la qualité et, partant, la crédibilité de cet organe seraient garanties par sa composition et par la procédure de sélection de ses membres. Sa composition devrait en effet refléter l'expérience acquise dans différents domaines, institutions et fonctions. Un comportement professionnel irréprochable, de l'expérience et une bonne compréhension du fonctionnement des institutions européennes seront les critères présidant à la sélection de ceux qui le composeront. Afin que cet organe interinstitutionnel se tienne à une distance égale de chaque institution, je crois qu'il serait opportun d'éviter que des membres en fonction dans les institutions siègent en son sein.

Défini dans les traités, le mandat du médiateur européen consiste à traiter des cas de mauvaise administration. Le médiateur peut procéder à des enquêtes de sa propre initiative et sur la base de plaintes. Son expérience, ses recommandations et ses conclusions contribueront considérablement aux travaux de préparation de l'organe et seront certainement à prendre en compte par ses membres.

Il existe une complémentarité entre un organe éthique indépendant et le médiateur.

Conformément à la procédure législative spéciale relative au statut du médiateur, le Parlement européen a adopté, en février 2019, un projet de règlement concernant un nouveau statut. Il appartient au Conseil, après avis de la Commission, de donner son approbation. La Commission, sous la conduite du vice-président chargé des affaires interinstitutionnelles, a clairement manifesté sa disposition à collaborer de manière constructive tant avec le Parlement qu'avec le Conseil sur cette initiative et à communiquer cet avis aussi vite que possible.

Questions de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures:

6. Quelles seront vos principales priorités au titre du portefeuille qui vous a été confié et comment votre portefeuille de commissaire désignée chargée des valeurs et de la transparence s'articulera-t-il, interagira-t-il et se confondra-t-il avec les portefeuilles de la vice-présidente chargée de la démocratie et de la démographie, avec le portefeuille du commissaire chargé de la justice et avec celui de la commissaire chargée de l'égalité? Vous engagez-vous à vous présenter sur demande devant la commission LIBE et ce, au moins deux fois par an¹?

Je suis profondément convaincue du caractère essentiel de ce portefeuille pour l'avenir de l'Europe et de ce qu'il peut nous aider à tirer les enseignements des expériences passées. Les valeurs européennes forment un socle commun qui fait notre cohésion du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Elles protègent les citoyens et leur confèrent des droits dans un monde en rapide évolution et plus incertain. Elles sont également garantes de notre stabilité notamment face aux épreuves, d'origine intérieure ou extérieure, auxquelles nous sommes confrontés. Dans l'accomplissement de mon travail, je veux me faire l'avocate des citoyens, pour consolider leurs droits et renforcer leur sentiment d'être des citoyens à part entière et pas simplement des consommateurs au sein d'un marché unique ou des objets de manipulation. Je veux contribuer à jeter des ponts entre les différentes régions de notre Union en vue de préserver et de promouvoir ce qui nous unit. Ma priorité générale est de rapprocher l'Union des citoyens, en la rendant plus démocratique, plus transparente, plus résiliente face aux nouvelles menaces, et mieux à même de défendre les valeurs que nous chérissons. Les différents axes de travail qui m'ont été confiés tendent tous vers ces objectifs. Mon expérience personnelle – en tant que ressortissante tchèque ayant vécu la transition démocratique il y a 30

¹ Cette question serait maintenue en cas de rejet de la demande adressée à la CdP d'ajouter une question aux questions générales.

ans – et mon expérience de commissaire m’ont donné un éclairage particulier sur ces questions et ont renforcé ma détermination à réussir dans la mise en œuvre ce portefeuille.

L’état de droit devrait être un moteur de l’unité européenne et non une source de division. Je suis pleinement attachée à la priorité donnée par les orientations politiques à l’état de droit, au cœur de l’Europe démocratique et ouverte dont nous devrions être fiers. Or l’état de droit a besoin d’être entretenu pour être garanti. Nous ne pouvons jamais le considérer comme acquis. Je privilégierai toujours le dialogue, le conseil et le travail afin d’éviter les situations de crise. Nombre de bonnes pratiques et d’exemples positifs existent dans nos États membres. Nous devons intensifier nos discussions sur les moyens dont nous disposons pour que nos valeurs communes nous permettent de respecter les principes essentiels qui sous-tendent l’état de droit. Nous devons aussi nous tenir prêts à réagir en cas de nécessité, si d’autres voies ne fonctionnent pas et si les contre-pouvoirs nationaux n’ont pas été en mesure d’éliminer une menace pour l’état de droit. Il nous faut poursuivre les travaux de la Commission actuelle pour donner à ces questions la priorité qu’elles méritent et continuer à développer les outils nécessaires au respect de l’état de droit. En étroite collaboration avec le commissaire chargé de la justice, j’entreprendrai le dialogue avec le Conseil, les États membres et les parties prenantes pour veiller à la défense de l’état de droit et, pour ma part, je m’y emploierai avec détermination et dans une même mesure.

En ce qui concerne la démocratie, j’aurai pour priorité de créer l’espace nécessaire pour lui permettre de prospérer. Il ne fait plus aucun doute que notre démocratie est menacée. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger un écosystème démocratique sain en renforçant notre résilience, y compris dans la perspective des élections européennes de 2024. Je coordonnerai les travaux sur le plan d’action pour la démocratie européenne, en œuvrant notamment à la lutte contre les menaces de manipulation venues de l’extérieur. Je travaillerai à des solutions règlementaires intelligentes visant à garantir une plus grande transparence en matière de publicité politique payante et des règles plus claires sur le financement des partis politiques européens. Je veux également porter une attention particulière aux nouvelles menaces qui découlent de la réalité de la démocratie à l’ère numérique et qui s’accompagnent du risque que les plateformes numériques soient utilisées afin de déstabiliser nos démocraties et de susciter la discorde. Pour faire face à la désinformation et aux messages de haine en ligne, nous devons adopter une approche globale et des normes cohérentes qui soient efficaces, tout en agissant de manière équilibrée et sans compromettre les droits fondamentaux tels que la liberté d’expression. J’ai été personnellement très active pour faire en sorte que les géants de la technologie et les plateformes en ligne coopèrent sur la suppression des discours haineux illégaux. En ce qui concerne la désinformation, j’ai contribué à ce que les plateformes en ligne mettent en œuvre les mesures énoncées dans le code de bonnes pratiques contre la désinformation, notamment celles relatives à la transparence des publicités à caractère politique et au contrôle des placements publicitaires. Par exemple, entre janvier et mai 2019, Google a pris des mesures contre 131 621 comptes publicitaires établis dans l’UE, Facebook a signalé 1,2 million d’annonces lancées dans l’UE, parce qu’elles avaient violé ses politiques, et Twitter a déclaré avoir rejeté 9 508 annonces ciblant l’UE, pour non-respect de sa politique relative à la qualité

des annonces. Néanmoins, il nous faut une approche cohérente qui s'applique à tous les acteurs.

Il est également essentiel de développer davantage notre infrastructure démocratique de façon à améliorer le système de «têtes de liste» et à étudier la question des listes transnationales. Je souhaite utiliser mon rôle de présidente du groupe de commissaires chargé du «nouvel élan pour la démocratie européenne» afin que la Commission puisse apporter la plus grande contribution possible sur ces questions.

Pour ce qui est des droits fondamentaux, ma position de vice-présidente induit une responsabilité horizontale. Les droits fondamentaux sont au cœur de ce qui fait la particularité de l'Europe. Les politiques sur le numérique (notamment l'intelligence artificielle), sur l'inclusion, sur la migration, sur l'égalité, sur les médias, sur la sécurité comportent toutes une dimension essentielle liée aux droits fondamentaux. Les droits fondamentaux protègent tout un chacun et les droits des minorités, les droits de l'enfant et, plus généralement, la protection des personnes vulnérables sont autant de domaines dans lesquels je me réjouis de collaborer étroitement avec mes collègues vice-présidents et commissaires. Ce faisant, je poursuivrai les travaux que j'ai entamés au cours du mandat de l'actuelle Commission pour promouvoir et faire respecter la Charte des droits fondamentaux. Nous célébrerons bientôt le 10^e anniversaire de la Charte. Je saisirai cette occasion pour revoir notre stratégie et en aborder la mise en œuvre et combler les éventuelles lacunes qui pourraient exister, tant sur le fond qu'en ce qui concerne son application effective. Je m'attacherai particulièrement à la mise en œuvre de la Charte au niveau des États membres et je crois que la Commission a un rôle important à jouer pour ce qui est d'assurer son respect. Je veillerai également à ce que la Commission intègre les droits fondamentaux dans la conception de ses actions et propositions. Je poursuivrai les efforts de promotion de la Charte dans la mesure où elle touche à des situations de la vie réelle des citoyens. Et je veux faire en sorte que l'Union européenne adhère enfin à la Convention européenne des droits de l'homme.

En matière de transparence et de respect des valeurs, je souhaite œuvrer avec les autres institutions à faire de l'Union européenne un exemple de transparence en action. Cela suppose de veiller à ce que notre processus législatif soit bien compris et protégé contre tout intérêt caché. Je m'engage à œuvrer en faveur de la création d'un organe éthique indépendant commun à toutes les institutions de l'UE, tel que défini dans les orientations politiques. Il s'agirait là d'un symbole clé de notre détermination à respecter les normes morales les plus élevées et à renforcer la confiance dans le système démocratique de l'UE.

En ce qui concerne l'organisation de mon travail avec mes collègues, la Commission européenne fonctionne selon le principe de collégialité et dans un esprit d'équipe. La présidente élue a exposé comment cela serait étayé par les responsabilités confiées aux vice-présidents. En qualité de vice-présidente, je veillerai à ce qu'en parfaite collégialité, toutes les compétences et toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre de mon portefeuille soient rassemblées et mises à profit. Je suis également fermement attachée à une approche tournée vers l'extérieur, associant le Parlement européen, le Conseil et les États membres, mais aussi

les parties prenantes plus largement et le grand public. Cette approche est essentielle pour atteindre nos objectifs dans des domaines tels que l'état de droit et la démocratie.

Il en résultera des relations de travail étroites avec de nombreux membres du Collège. Comme il est indiqué dans ma lettre de mission, je présiderai le groupe de commissaires chargé du «nouvel élan pour la démocratie européenne». Ce groupe constituera un forum stratégique pour veiller à la cohérence de tous les axes de travail, examiner tous les domaines d'action et mettre tout en œuvre pour contribuer à renforcer la démocratie, accroître la résilience de nos sociétés et protéger les droits des citoyens par des garanties solides. Comme indiqué dans les lettres de mission, je coordonnerai les travaux de la Commission sur l'état de droit, en étroite collaboration avec le commissaire chargé de la justice. Je collaborerai avec la vice-présidente chargée de la démocratie et de la démographie sur des questions spécifiques pour les besoins de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

J'attache une grande importance à la constance du dialogue avec le Parlement européen et ses commissions. Je me réjouis de la possibilité d'un débat régulier avec la commission LIBE, dont la tenue au moins deux fois par an me semble opportune. Je m'attends également à trouver en cette Assemblée un partenaire solide pour la poursuite des grandes priorités que j'ai mises en exergue pour mon mandat.

7. En tant que coordinatrice des travaux de Commission en matière de respect de l'état de droit, quelle stratégie comptez-vous adopter dans ce domaine et quelle est votre première priorité à cet égard? Quel rôle envisagez-vous pour le Parlement européen en matière de respect de l'état de droit? Des progrès constants sur les deux mesures clés en matière d'état de droit en Pologne et en Hongrie s'avèrent difficiles au sein du Conseil. Comment comptez-vous mettre en œuvre de manière efficace les priorités de la nouvelle Commission dans ce domaine, y compris les actions prévues dans la communication publiée en juillet, s'il n'y pas de conséquences graves pour les États membres qui violent l'état de droit? Comment comptez-vous faire en sorte que les procédures engagées au titre de l'article 7, paragraphe 1, à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne soient examinées au Conseil dans les plus brefs délais? Pouvez-vous vous engager à soutenir le Parlement européen dans sa demande d'être pleinement associé, y compris en étant invité à exposer sa position au Conseil, à la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, concernant la Hongrie? Comment définiriez-vous les conditions préalables spécifiques permettant à la nouvelle Commission de déclencher la procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du traité UE ou à l'article 7, paragraphe 2, du traité UE afin d'éviter des allégations de partialité politique?

L'état de droit est l'une de nos valeurs essentielles, indissociable de la démocratie et des droits fondamentaux, dont la liberté des médias. Nous avons appris que nous ne pouvons pas le considérer comme acquis et qu'il nous faut faire preuve de vigilance. Je serai intransigente sur les principes, traiterai les États membres, comme on pourra s'y attendre, sur un pied d'égalité et j'agirai avec détermination. Je veillerai à l'adoption de mesures rapides et

proportionnées en cas de mise en danger de l'état de droit. Nous disposons d'un certain nombre d'outils à cette fin. Outre le recours à l'article 7 du traité sur l'Union européenne, la Commission devrait également faire pleinement usage de ses pouvoirs en matière d'infraction en cas de manquement au droit de l'Union. La jurisprudence développée par la Cour de justice de l'Union européenne dans ce domaine est essentielle et crée également de nouvelles obligations.

Les procédures en cours doivent être menées à bien tandis que celles qui relèvent de l'article 7 doivent recevoir l'attention et l'engagement nécessaires pour produire les effets escomptés. En ce qui concerne le rôle du Parlement dans les procédures au titre de l'article 7 qui ont été examinées par le Conseil, la Commission a toujours considéré que toutes les institutions méritaient un traitement équitable. À cet égard, il y a lieu d'adopter une approche transparente et proportionnée.

Je tiens également à ouvrir un nouveau chapitre en matière de dialogue et à adopter une approche dans laquelle la promotion et la prévention seront renforcées. Nous devons dialoguer avec les États membres, y compris au sein du Conseil, et j'assumerai pleinement mon rôle dans ce processus. Le mécanisme européen complet de protection de l'état de droit évoqué dans les orientations politiques apportera une nouvelle profondeur aux travaux sur l'état de droit, dans la mesure où il sera applicable dans l'ensemble de l'Union et prévoira l'établissement par la Commission européenne de rapports annuels objectifs à l'intention des États membres. Je m'efforcerai d'en tirer parti pour insuffler une nouvelle dynamique dans les débats lors desquels nous pourrions également évoquer et partager les meilleures pratiques et améliorer notre compréhension des différentes solutions.

En juillet, la Commission a déjà exposé de manière plus détaillée cette approche, qui prend notamment la forme d'un cycle d'examen annuel de l'état de droit concernant tous les États membres et portant sur tous les domaines liés à l'état de droit, tels que les systèmes judiciaires, le fonctionnement des institutions et les systèmes d'équilibre des pouvoirs, ainsi que la corruption et les médias. La mise en œuvre de ce nouveau mécanisme assorti d'une approche systématique et transparente sera une priorité essentielle de la première année de la nouvelle Commission. Je collaborerai étroitement sur ce dossier avec le commissaire chargé de la justice.

Les orientations politiques soulignent que le renforcement de l'état de droit est une responsabilité partagée de l'ensemble des institutions et des États membres de l'UE, ce qui signifie donc une coopération étroite avec le Parlement européen et le Conseil, ainsi qu'un dialogue spécifique avec tous les États membres. Les orientations politiques mettent en avant le rôle du Parlement européen en tant qu'enceinte démocratique du débat public et, par conséquent, lieu privilégié pour la promotion de nos valeurs communes. Il serait notamment très utile que les résultats de l'analyse de la Commission puissent constituer la base des débats au Parlement européen, qui pourraient ensuite alimenter le cycle d'examen à travers un suivi spécifique. Je me félicite également du rôle actif et indépendant joué par le Parlement européen dans la promotion de l'état de droit. Je sais, par exemple, que la commission des

libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a récemment décidé de poursuivre et d'étendre les travaux de son groupe de travail spécial sur ce sujet.

En ce qui concerne le Conseil, il est important de faire la distinction entre le nouveau mécanisme, qui fait office d'outil préventif visant à détecter les problèmes à un stade précoce et à promouvoir le dialogue, et les procédures plus formelles portant sur les problèmes déjà cernés.

En ce qui concerne l'article 7 du traité sur l'UE, les institutions devraient coopérer pour renforcer la nature collective du processus décisionnel, en tenant compte des différents rôles joués par les institutions aux différents stades de la procédure, et en particulier du pouvoir d'initiative de la Commission, mais aussi du Parlement européen. Une fois que la procédure au titre de l'article 7 du traité sur l'UE a été lancée, le rôle principal revient au Conseil. L'actuelle présidence du Conseil encourage la réflexion sur les procédures, établissant ainsi, je l'espère, une base pour des discussions plus constructives à l'avenir. Il s'agit là d'une évolution positive vers des procédures plus efficaces. Il pourrait également être utile d'améliorer le processus décisionnel en ce qui concerne les étapes institutionnelles, grâce à des règles de procédure claires.

Comme indiqué dans les orientations politiques, lorsque c'est possible, l'objectif devrait être de proposer une solution qui protège l'état de droit dans un cadre de coopération et de soutien mutuel, mais sans écarter pour autant la possibilité d'une réponse efficace, proportionnée et dissuasive en dernier ressort.

En matière d'état de droit, l'objectivité prime. Je suis convaincue que la Commission a toujours pris très au sérieux son rôle de gardienne des traités. Grâce au nouveau mécanisme de protection de l'état de droit, et notamment à l'accent mis sur le dialogue et sur le traitement égal de tous les États membres, nous aurons l'occasion de renforcer cet état de droit et de montrer qu'il est possible de prendre en compte les différents contextes et traditions des différents États membres sans s'écarter pour autant des caractéristiques essentielles d'un état de droit efficace.

8. En tant que vice-présidente chargée du pluralisme des médias et de la liberté de la presse, quelles actions allez-vous privilégier pour garantir la liberté et le pluralisme des médias ainsi que pour lutter contre la désinformation et les fausses nouvelles, en particulier à la lumière des attaques constantes auxquelles les journalistes sont confrontés dans certains États membres? Prendrez-vous des mesures supplémentaires et concrètes pour améliorer l'environnement de travail des journalistes, prévenir les agressions contre les journalistes et assurer leur sécurité, notamment au moyen d'une législation européenne contre les poursuites-bâillons? Quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en place pour faire en sorte que les assassinats ciblés de journalistes d'investigation tels que Daphné Caruana Galizia et Ján Kuciak soient empêchés et fassent l'objet d'une meilleure enquête dans les États membres? Lors de la préparation de vos travaux sur la lutte contre la désinformation, comment comptez-vous vous assurer que les mesures proposées ne

vont pas à l'encontre de la liberté d'expression, de la liberté de la presse ou du pluralisme des médias²?

Q. En tant que vice-présidente chargée du pluralisme des médias et de la liberté de la presse, quelles actions allez-vous privilégier pour garantir la liberté et le pluralisme des médias ainsi que pour lutter contre la désinformation et les fausses nouvelles, en particulier à la lumière des attaques constantes auxquelles les journalistes sont confrontés dans certains États membres?

Je suis convaincue de l'importance fondamentale que revêtent la liberté et le pluralisme des médias pour la démocratie et l'état de droit. Au cours des dernières décennies, le paysage médiatique en Europe et dans le monde a radicalement changé. Les médias «traditionnels» ont perdu des recettes publicitaires considérables, et donc de la puissance de marché, au profit de l'internet et des plateformes en ligne. L'un des défis majeurs de la prochaine Commission sera de prendre des mesures pour rendre le secteur plus durable sur le plan économique, en tant que rempart de la démocratie, tout en lui permettant de remplir de manière indépendante sa mission sociale d'observateur de la vie publique. Les médias, ainsi que les plateformes en ligne, ont des responsabilités, mais ils jouent également un rôle indispensable dans notre tissu démocratique. Il existe également d'importants points communs avec l'action menée dans le domaine de l'état de droit, où le rôle des journalistes et des médias est crucial. J'estime qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale, en promouvant également la qualité du journalisme, en se penchant sur la situation du marché des médias indépendants de qualité et sur le rôle des plateformes en ligne.

Nous disposons d'un outil scientifique fiable important en la matière, l'instrument de surveillance du pluralisme des médias (Media Pluralism Monitor)³, mis en œuvre par le Centre pour le pluralisme et la liberté des médias de l'Institut universitaire européen à Florence. Selon ses analyses, aucun État membre n'est exempt de risque dans ce domaine, tandis que l'évolution récente de la situation dans certains États membres suscite de vives inquiétudes. L'instrument de surveillance offre un excellent point de départ pour évaluer l'état actuel du pluralisme des médias et de la liberté dans l'ensemble de l'Europe et il sera un élément central de nos travaux à l'avenir. En 2020, l'instrument de surveillance du pluralisme des médias examinera le pluralisme des médias en ligne, qui est l'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Récemment révisée, la directive sur les services de médias audiovisuels modifiera considérablement le paysage car elle renforce dorénavant la transparence des structures de propriété et crée un réseau d'autorités de régulation indépendantes. La directive sur le droit d'auteur défend explicitement le journalisme de qualité. J'assurerai un suivi attentif de la mise en œuvre de ces mesures et en tirerai les enseignements afin de savoir s'il faut aller plus loin pour favoriser un environnement sain pour le pluralisme des médias au sein de l'UE face aux

² En cas de redondance de la question 1, elle pourrait être scindée en deux questions afin de mieux prendre en compte les dispositions de l'annexe VII, article 3, paragraphe 5, du règlement intérieur du Parlement.

³ Mis en œuvre de manière indépendante par le Centre pour le pluralisme et la liberté des médias de l'Institut universitaire européen.

enjeux que constituent la concentration, la réalité numérique, l'indépendance politique et l'inclusion sociale.

Dans le cadre de mon nouveau mandat, je veillerai à ce que la Commission continue d'accorder la priorité au financement de projets indépendants qui permettent de surveiller les risques pour le pluralisme des médias dans toute l'Europe, de recenser les violations de la liberté des médias et de soutenir les journalistes dont la sécurité est menacée. Je veux faire en sorte que nous puissions continuer à apporter une aide financière précieuse aux projets indépendants consacrés au journalisme d'investigation transfrontière, par exemple en soutenant les réseaux concernés. J'envisagerai également d'autres mesures au niveau de l'UE, en m'appuyant sur le rapport de 2013 du groupe à haut niveau sur la liberté et le pluralisme des médias, en ayant recours à la compétence de l'UE et à mon capital politique pour agir, le cas échéant.

S'agissant de la désinformation, j'ai expliqué dans ma réponse à la question 3 comment j'ai l'intention de travailler sur un domaine qui revêt une importance cruciale pour notre démocratie.

Q. Prendrez-vous des mesures supplémentaires et concrètes pour améliorer l'environnement de travail des journalistes, prévenir les agressions contre les journalistes et assurer leur sécurité, notamment au moyen d'une législation européenne contre les poursuites-bâillons? Quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en place pour faire en sorte que les assassinats ciblés de journalistes d'investigation tels que Daphné Caruana Galizia et Ján Kuciak soient empêchés et fassent l'objet d'une meilleure enquête dans les États membres?

La liberté des médias, qui inclut la sécurité des journalistes, forme un pilier essentiel des démocraties, à côté de l'état de droit, des droits fondamentaux et de la séparation des pouvoirs. La liberté et le pluralisme des médias sont des conditions sine qua non pour défendre la liberté d'expression et le droit à l'information. S'il n'y a pas de médias libres, la corruption et les abus de pouvoir peuvent s'épanouir de manière incontrôlée. C'est pourquoi je considère que les menaces qui pèsent sur la liberté des médias dans un pays constituent une menace pour l'ensemble de l'UE. Je suis disposée à lancer une action plus ambitieuse à cet égard et à œuvrer avec le Parlement européen, les États membres, les médias et d'autres parties prenantes afin de trouver des solutions communes et d'apporter une réponse européenne plus vigoureuse aux menaces.

La Commission a condamné avec la plus grande fermeté les assassinats de la journaliste d'investigation maltaise Daphne Caruana Galizia et du journaliste d'investigation slovaque Ján Kuciak. Leur disparition entache la conscience démocratique de l'Europe. J'ai personnellement abordé ces crimes graves avec les autorités maltaises et slovaques à de multiples reprises, en ma qualité de commissaire chargée de la justice. J'ai également eu l'honneur de rencontrer les familles et les collègues de ces journalistes. La Commission a déjà indiqué clairement qu'elle s'attend à ce que des enquêtes indépendantes approfondies soient

menées dans les deux affaires et exhorte les autorités compétentes slovaques et maltaises à poursuivre les enquêtes en cours jusqu'à ce que des conclusions satisfaisantes puissent être tirées de la procédure et que justice soit faite.

La responsabilité de garantir la sécurité intérieure incombe toujours au premier chef aux États membres et la Commission n'est pas compétente pour intervenir dans les enquêtes individuelles nationales. Il importe toutefois de rappeler que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme exige des États membres qu'ils veillent à ce que les auteurs d'agressions physiques contre des journalistes ne restent pas impunis et à ce que des enquêtes efficaces soient menées. Les problèmes systémiques dans ce domaine comportent également une dimension relative à l'état de droit. En outre, étant donné que les menaces pesant sur les citoyens européens revêtent de plus en plus un caractère transfrontière, l'échange d'informations et la coopération opérationnelle entre les États membres et les agences de l'UE sont essentiels. Le mandat d'arrêt européen constitue également un outil crucial dans ce contexte. Des exemples d'affaires dans lesquelles la criminalité organisée transfrontière peut avoir été impliquée et où les médias ont subi des pressions montrent une fois de plus qu'il est primordial d'approfondir la coopération policière, comme indiqué dans les orientations politiques, pour assurer la stabilité et la sécurité de nos sociétés dans leur ensemble.

Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) peuvent être considérées comme un recours abusif aux lois sur la diffamation. En particulier, je suis consciente que ce type de «poursuites-bâillons» peut constituer un abus de droit qui permet de menacer des journalistes avec des procès qui seraient trop coûteux pour eux – même lorsque les procès n'ont que peu ou pas de chance d'aboutir – ce qui peut avoir un effet dissuasif et constitue donc une menace pour la liberté des médias. J'estime donc que ce problème est directement lié à mon portefeuille et que la combinaison de questions à la croisée du droit international privé, de l'ordre public et de la liberté des médias mérite une analyse plus approfondie.

Q. Lors de la préparation de vos travaux sur la lutte contre la désinformation, comment comptez-vous vous assurer que les mesures proposées ne vont pas à l'encontre de la liberté d'expression, de la liberté de la presse ou du pluralisme des médias?

La liberté d'expression doit être préservée à tout prix. Dans ma région d'Europe, nous nous sommes battus trop longtemps pour l'obtenir et nous avons payé un prix trop élevé lorsque nous en étions privés. Il m'est donc impossible de prendre à la légère toute menace potentielle pour la liberté d'expression. Par ailleurs, nous devons faire la distinction entre les contenus illicites (tels que ceux incitant à la haine et à la violence) et les mensonges, qui sont nocifs, mais pas illégaux.

La désinformation érode la confiance placée dans les institutions, de même que dans les médias traditionnels et numériques, et elle affaiblit nos démocraties en amoindissant la capacité des citoyens à prendre des décisions éclairées. Elle porte atteinte à la liberté d'expression, qui est un droit fondamental consacré par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les plateformes en ligne qui distribuent des contenus, en particulier les

médias sociaux, les services de partage de vidéos et les moteurs de recherche, jouent un rôle essentiel dans la propagation et l'amplification de la désinformation en ligne. La responsabilité de ces plateformes est au cœur du débat.

Le code de bonnes pratiques contre la désinformation est la première initiative d'autoréglementation à l'échelle mondiale, dans lequel le secteur reconnaît sa responsabilité et inscrit sa volonté de rendre davantage de comptes. Ce code repose sur un engagement clair de la part de ses signataires en faveur de la protection du droit fondamental à la liberté d'expression.

Nous devons évaluer ce code de bonnes pratiques afin de décider si d'autres mesures, y compris de nature réglementaire, sont nécessaires. Ce faisant, je resterai attentive au fait de ne pas perturber l'équilibre et m'assurerai que la liberté d'expression reste protégée.